

COMMUNE DE NERVIEUX

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 3 SEPTEMBRE 2004

Le Conseil Municipal s'est réuni le 3 Septembre 2004 en présence des personnes suivantes : Mr Jacques GUILLERMET, Mr André VACHERON, Mr Jean-Luc DURRIS, Mme Jocelyne DURIS, Mr Emmanuel FELIX, Mr Jean-Paul MERLE, Mme Jacqueline PEYRARD

Pouvoirs : Mme Andrée BRUEL à Mr J. Luc DURRIS, Mr J. François BONNE à Mr André VACHERON et Mr Serge TAMAIN à Mme Jacqueline PEYRARD

VOIRIE 2005

Après la présentation par la Commission Voirie des projets 2005, le Conseil Municipal décide de la réfection des chemins suivants :

- Chemin « Les Gouttes » pour un montant H.T. de 21 250.20 €
- Chemin de « La Plate » pour un montant H.T. de 4 123.44 €
- 2^{ème} tête de pont de l'autoroute (long. 300 ml) pour un montant H.T. de 8 991.00 E

AMENAGEMENT SECURITE

Le Conseil Municipal décide de la construction d'un trottoir route de St Germain Laval, sur la R.D. 1 pour un montant de 4 786.39 Euros TTC. Une demande de subvention est faite auprès de la Direction de la Voire Départementale. Cet aménagement est soumis à l'attribution d'une subvention.

RPI NERVIEUX/MIZERIEUX

Les tarifs pour l'année scolaire 2004/2005 seront les suivants :

Cantine

- Permanent (enfant mangeant tous les jours) : 2.45Euros
- Semi-permanent (enfant mangeant chaque semaine à des jours fixes toute l'année) : 2.45 Euros
- Occasionnel (enfant mangeant de temps en temps ou exceptionnellement) : 2.82 Euros
- Famille nombreuse (à partir de trois enfants permanents ou semi-permanents) : 2.30 Euros
- Personnel enseignant : 4.02 Euros

Garderie

- Forfait mensuel : 12.25 Euros
- Pour les occasionnels : 1 Euro par heure de garderie (il est entendu que toute heure commencée est due)

RENOUVELLEMENT DE LA VAISSELLE DE LA CANTINE

Le Conseil Municipal approuve, après étude comparative de 2 propositions, le devis des Ets PATAY – LE COTEAU pour un montant de 446.59 Euros TTC pour le changement de la vaisselle de la cantine.

RENOVATION DE L'ANCIEN PREAU DE L'ECOLE

Le Conseil Municipal approuve les différents devis relatifs à la rénovation de l'ancien préau, pour un montant total de 20 488.41 € et décide de demander une subvention auprès du Conseil Général au titre des bâtiments scolaires.

MODIFICATION STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BALBIGNY

Le Conseil Municipal approuve la modification de statuts de la COBY pour répondre à une demande de la Sous-Préfecture de Roanne.

PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil Municipal accepte le renouvellement du congé parental d'éducation à temps plein demandée par Madame Colette PRESLE pour une durée de 6 mois ; le contrat à durée déterminée de Madame Dominique DUTOUR sera d'autant prorogé

REMBOURSEMENT DE FRAIS KILOMETRIQUES

Le Conseil Municipal donne son accord pour le remboursement des frais kilométriques de Mesdames DURIS et PEYRARD pour les déplacements effectués pour le compte de la Commune.

REPARATIONS DU CLOCHER

Le Conseil Municipal prend connaissance des travaux à réaliser pour l'entretien des sonneries du clocher à la suite de la visite d'entretien des Ets PERNOUD. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le devis des Ets PERNOUD pour un montant de 885.04 € TTC.

SICMMAT

Le Conseil Municipal approuve la dissolution du SICMMAT. L'Office du Tourisme de Panissières reprend les attributions de ce syndicat.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au vendredi 24 Septembre 2004 à 20h00.

Diffusion du compte-rendu par internet

Vous souhaitez recevoir le compte-rendu du Conseil Municipal par mail ?

Inscrivez-vous auprès du secrétariat (nom, adresse e.mail) et il vous parviendra directement sur votre ordinateur grâce à internet. VOUS SEREZ AINSI TOUJOURS INFORMES.

Adresse mail de la mairie : commune.de.nervieux@wanadoo.fr